

# TRADUCTEUR

## ORGANISATION DE LA PROFESSION

La défense, la promotion, la reconnaissance et la représentation de la profession sont notamment assurées par la Société française des traducteurs (SFT), le syndicat national des traducteurs professionnels.

Société française des traducteurs  
6 rue Laferrrière  
75009 Paris  
Tél. : 03 29 46 46 34  
E-mail : [secretariat@sft.fr](mailto:secretariat@sft.fr)  
Site Web : [www.sft.fr](http://www.sft.fr)

## DÉMARCHES D'INSTALLATION

Pour exercer son activité à titre libéral, le futur professionnel doit se déclarer, au plus tard dans les huit jours suivant le début de l'exercice de l'activité, auprès du Centre de Formalités des Entreprises compétent.

[www.unapl.fr](http://www.unapl.fr)

CADRE DE VIE ET TECHNIQUES

Union Nationale des Professions Libérales

# TRADUCTEUR

## QU'EST-CE QU'UN TRADUCTEUR ?

Le traducteur est un professionnel de la communication internationale qui transpose dans sa langue maternelle des textes rédigés dans une langue étrangère.

Il s'engage à restituer fidèlement le message du document qui lui est confié, tout en se conformant aux exigences du donneur d'ordre et en réunissant les conditions nécessaires pour effectuer un travail de qualité, dans les règles de l'art. Il est tenu au respect du secret professionnel.

Il peut se spécialiser dans un ou plusieurs domaines (arts et littérature, communication, économie et gestion, industries et techniques, juridique et politique, sciences humaines et sociales, sciences pures et appliquées, tourisme et loisirs) et être amené à traduire divers types de documents (site Web, interface logicielle, fiche technique, manuel de maintenance, plaquette publicitaire, communiqué de presse, contrat, convention, publication officielle, ouvrage, par exemple). Il peut évoluer vers des métiers connexes, tels que réviseur, chef de projet, localisateur, post-éditeur, spécialiste en ingénierie linguistique, terminologue.

Il exerce la plupart du temps à son compte, mais il peut aussi travailler en tant que salarié au sein d'une organisation internationale, en agence de traduction ou en entreprise.

Son travail exige une bonne connaissance d'une ou de plusieurs langues et cultures étrangères, une parfaite maîtrise de sa langue maternelle avec de très bonnes qualités rédactionnelles, une bonne culture générale assortie d'une grande curiosité intellectuelle et également des connaissances thématiques approfondies dans ses domaines de spécialité. Il doit également maîtriser les techniques de recherches documentaires et terminologiques et de nombreux outils informatiques.

## LA FORMATION INITIALE DU TRADUCTEUR

Les métiers de la traduction exigent des formations de haut niveau avec, comme préalable, la maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères obtenue au moyen de séjours linguistiques et interculturels à l'étranger.

Il existe de nombreuses formations professionnalisantes en traduction spécialisée en France. Il s'agit pour l'essentiel de masters professionnels (BAC+5), qui se préparent en deux ans suite à une licence en langues étrangères appliquées ou en langues et civilisations étrangères.

Ces masters professionnels en traduction proposent généralement un ou plusieurs domaines de spécialité et adaptent leur cursus universitaire en conséquence : traduction audiovisuelle, éditoriale, financière, informatique, institutionnelle, juridique, multimédia, médicale ou encore technique.

Certains masters professionnels forment également à des activités connexes comme la rédaction technique, l'ingénierie linguistique, l'interculturalité, la terminologie-lexicographie, la gestion de projet ou l'interprétation de liaison.

La plupart de ces masters professionnels en traduction spécialisée sont regroupés au sein de l'AFFUMT (Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction). Sur le site Web de L'AFFUMT ([www.affumt.fr](http://www.affumt.fr)), une carte de France interactive permet d'accéder au site officiel de chacun de ces masters.

Ces masters professionnels ou diplômes équivalents en BAC+5 peuvent être délivrés par des universités publiques ou des universités privées en France. Ils peuvent être issus de départements universitaires ou d'écoles.